

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

EXPERT CLEAN DÉROCHANT

Version:9

Date de révision:15/02/2024

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit:

1. 1. 1. Nom de la préparation: EXPERT CLEAN DÉROCHANT

1. 1. 2. UFI: GWN1-S9Y2-6006-PE44

1. 1. 3. EuPCS: PC-CLN-13.3 - 1274

1. 1. 4. N° code du produit: /

1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: NETTOYANT DE SURFACES

1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: ESPACE COOPERATIVE / enseigne: ESPACE REVETEMENTS
345, rue Piani
69480 Ambérieux d'Azergues - France.
Tél. : +33 (0)4 74 67 19 99 - Fax : : 04 74 60 26 09.
www.espacerevetements.com

1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59
B - Centre Antipoisons Tél: +32 (0) 70 245 245
ORFILA: +33(0)1 45 42 59 59

Angers : 02 41 48 21 21 Bordeaux : 05 56 96 40 80
Lille : 03 20 44 44 44 Lyon : 04 72 11 69 11
Marseille : 04 91 75 25 25 Nancy : 03 83 85 26 26
Paris : 01 40 05 48 48 Rennes : 02 99 59 22 22
Strasbourg : 03 88 37 37 37 Toulouse : 05 61 77 74 47

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: * Corr. mét. 1 / SGH05 - H290 *
* Corr. cut. 1A / SGH05 - H314 *

2. 2. Éléments d'étiquetage:



Danger

2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .

2. 2. 2. Mention de danger: H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

2. 2. 3. Prévention: P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P264 Se laver savon et eau soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

2. 2. 4. Intervention: P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
P301 EN CAS D'INGESTION:
P330 Rincer la bouche.
P331 NE PAS faire vomir.
P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher.
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P304 EN CAS D'INHALATION:
P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P310a Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.).

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

EXPERT CLEAN DÉROCHANT

Version:9

Date de révision: 15/02/2024

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

	<p>P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p>
2. 2. 5. Stockage:	<p>P406 Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure. P405 Garder sous clef.</p>
2. 2. 6. Elimination:	<p>P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international</p>
2. 3. Information(s) complémentaire(s):	<p>COV: 1.22 %: 14.6 g/l</p> <p>Contient: <5% agents de surface non ioniques</p> <p>Les agents tensioactifs utilisés dans cette préparation sont biodégradables à plus de 95% suivant le test OECD Test Guideline 301B (OECD - Paris -1981)</p>
2. 4. Dangers principaux:	<p>corrosif</p>
2. 5. Autres dangers:	<p>un produit très corrosif sur l' ALUMINIUM Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux</p>

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

- | | |
|---|---|
| 3. 1. Description du mélange: | Solution aqueuse contenant acides minéraux |
| 3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers pour la santé: | <ul style="list-style-type: none">• acide phosphorique
- N° Id: 015-011-00-6 - N° CE: 231-633-2 - N° CAS: 7664-38-2
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 25 < C <= 30
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH05 * Corr. cut. 1B - H314
Remarques:(Skin Corr. 1B; H314: C >= 25% - Skin Irrit. 2; H315: 10% <= C < 25% - Eye Irrit. 2; H319: 10% <= C < 25%)
- Divers :
Valeurs limites d'exposition
VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 1 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) mg/m³ = 2• chlorure d'hydrogène ; acide chlorhydrique
- N° Id: 017-002-01-X - N° CE: 231-595-7
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 1 < C <= 5
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH07 * STOT un. 3 - H335
* SGH05 * Corr. cut. 1B - H314
Remarques:(Skin Corr. 1B; H314: C >= 25% - Skin Irrit. 2; H315: 10% <= C < 25% - Eye Irrit. 2; H319: 10% <= C < 25% - STOT SE 3; H335: C >= 10)
- Divers :
Valeurs limites d'exposition
VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) ppm = 5 - VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 8 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) ppm = 10 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) mg/m³ = 15• Alcool gras éthoxylé C12-C15
- N° CAS: 68131-39-5
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 1 < C <= 5
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302
* SGH05 * Lés. oc. 1 - H318
* Tox. aq. chron. 3 - H412 |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

EXPERT CLEAN DÉROCHANT

Version:9

Date de révision: 15/02/2024

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des mesures de premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
4. 1. 2. Inhalation: Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin.
4. 1. 3. Contact avec la peau: Enlever les vêtements souillés.
Laver abondamment à l'eau.
Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
4. 1. 4. Contact avec les yeux: Bien rincer abondamment à l'eau, y compris sous les paupières.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
4. 1. 5. Ingestion: Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Rincer la bouche. Repos. Appeler immédiatement un médecin.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés: /

4. 2. 1. Inhalation: Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux.
4. 2. 2. Contact avec la peau: Les effets de contacts avec la peau peuvent inclure: rougeur, douleur
4. 2. 3. Contact avec les yeux: irritation sévère des yeux, rougeur
4. 2. 4. Ingestion: L'ingestion de la solution aqueuse provoque: maux de gorge, douleur abdominale.

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : /

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: Le produit lui-même ne brûle pas.
En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés.
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: En cas de feu le produit se décompose en: oxydes de carbone (CO et CO2) et fumées.
Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.
5. 3. Conseils aux pompiers: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
5. 4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Aucun.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Evacuer le personnel vers un endroit sûr.
Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.
Endiguer et contenir le produit renversé.
Ne pas contaminer les eaux souterraines et de surface.
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Après le nettoyage, rincer les restes de produit à l'eau.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

EXPERT CLEAN DÉROCHANT

Version:9

Date de révision:15/02/2024

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

6. 4. Référence à d'autres rubriques: /

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières, brouillards et pulvérisations.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Éviter la formation de poussière.
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): Empêcher l'absorption d'humidité et la contamination en conservant le récipient bien fermé. Manipuler et ouvrir les emballages avec précaution.

7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités: Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais. Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.
7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Sol imperméable formant cuvette de rétention.
7. 2. 3. Condition(s) de stockage: Conserver à l'abri du soleil et de toutes autres sources de chaleur. Conserver dans un endroit très bien ventilé.
7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: Conserver à l'écart des: bases, oxydants forts.
7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: de même nature que celui d'origine
7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés: métallique
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): NETTOYANT ACIDE

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:
- acide phosphorique :
VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 1 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) mg/m³ = 2
 - chlorure d'hydrogène ; acide chlorhydrique :
VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) ppm = 5 - VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 8 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) ppm = 10 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) mg/m³ = 15

DNEL : Derived No Effect Level / Dose dérivée sans effet

ACIDE PHOSPHORIQUE No : CAS 7664-38-2

DNEL : Travailleur: Exposition à long terme - effets locaux, Inhalation::2,92 mg/m3

Acide Chlorhydrique CAS : 7647-01-0

DNEL : Travailleur: Exposition à long terme - effets locaux, Inhalation::8 mg/m3

DNEL Court terme Inhalation (Travailleurs): 15 mg/m3

PNEC : Predicted No Effect Concentration /Concentration sans effet prévisible sur

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

EXPERT CLEAN DÉROCHANT

Version:9

Date de révision:15/02/2024

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

	l'environnement.
	Acide Chlorhydrique CAS : 7647-01-0 Eau douce:0,036 mg/l Eau de mer:0,036 mg/l STP : 0,036 mg/l
8. 1. 2. Index biologique:	non déterminé
8. 1. 3. Procédure(s) de surveillance recommandée(s):	Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
8. 2. Contrôles de l'exposition:	
8. 2. 1. Contrôles techniques appropriés:	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.
8. 2. 3. Protection des yeux:	Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures. lunettes de sécurité à protection intégrale
8. 2. 4. Protection des voies respiratoires:	Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante. appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs / particules:E-P2
8. 2. 5. Protection des mains:	gants en caoutchouc butyle Epaisseur > 0.5 mm gants en caoutchouc nitrile Epaisseur 0.35 mm Changer régulièrement les gants usés.
8. 2. 6. Protection de la peau et du corps:	Porter un vêtement de protection approprié combinaison de protection complète contre les produits chimiques
8. 3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
8. 4. Mesure(s) d'hygiène:	Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail. Conservé à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Laver les mains et visage avant une pause et à la fin des travaux.
8. 5. Information(s) supplémentaire(s):	/

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Etat physique:	liquide
9. 1. 2. Couleur:	incolore
9. 1. 3. Odeur:	caractéristique
9. 1. 4. Point de fusion / point de congélation:	< -5°C
9. 1. 5. Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100°C
9. 1. 6. Inflammabilité:	/
9. 1. 7. Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non applicable.
9. 1. 8. Point d'éclair:	Non applicable.
9. 1. 9. Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.
9. 1. 10. Température de décomposition:	Non déterminé.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

EXPERT CLEAN DÉROCHANT

Version:9

Date de révision: 15/02/2024

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

9. 1. 11. PH:	1
9. 1. 12. Solubilité:	Soluble dans l'eau
9. 1. 13. Hydrosolubilité:	complètement miscible
9. 1. 14. Liposolubilité:	soluble dans certains solvants spécifiques
9. 1. 15. Solubilité aux solvants:	soluble dans certains solvants spécifiques
9. 1. 16. Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	/
9. 1. 17. Pression de vapeur:	/
9. 1. 18. Densité de vapeur relative:	/
9. 1. 19. Densité et / ou densité relative:	1.2
9. 1. 20. Caractéristiques des particules:	Ne contient pas de matériaux "nano particules"
9. 1. 21. Viscosité cinématique:	Non déterminé.
9. 1. 22. Masse volumique apparente:	1.2g/cm ³ à 20°C
9. 1. 23. Conductivité électrique:	/
9. 1. 24. Réserve alcaline/acide:	/
9. 1. 25. Propriété(s) comburante(s):	/
9. 1. 26. Vitesse d'évaporation:	/
9. 2. Autres informations:	
9. 3. Autres données:	/

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
10. 2. Stabilité chimique:	Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.
10. 4. Conditions à éviter:	PAS de contact avec: une base
10. 5. Matières incompatibles:	Réagit au contact de: substances comburantes et bases.
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:

11. 1. 1. Information(s) générale(s):	Ce produit ne contient aucune substance reconnue comme dangereuse pour la santé.
11. 1. 2. Inhalation:	Acide Chlorhydrique CAS : 7647-01-0 CL50/inhalation/ 45,6 mg/l (rat)
11. 1. 3. Contact avec la peau:	Des composants du produit peuvent être absorbés à travers la peau. Acide Chlorhydrique CAS: 7647-01-0 DL50/cutanée/lapin = > 5010 mg/kg ACIDE PHOSPHORIQUE CAS 7664-38-2

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

EXPERT CLEAN DÉROCHANT

Version:9

Date de révision: 15/02/2024

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

	DL50/cutanée/lapin = 2740 mg/kg
11. 1. 4. Contact avec les yeux:	corrosion aiguë des yeux
11. 1. 5. Ingestion:	Peut provoquer des nausées, des vomissements, une irritation de la gorge, des maux d'estomac, et finalement une perforation intestinale.
	Acide Chlorhydrique CAS : 7647-01-0 DL50/orale/rat = 700 mg/kg
	ACIDE PHOSPHORIQUE CAS 7664-38-2 DL50/orale/rat = 2600 mg/kg
11. 1. 6. Sensibilisation:	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
11. 1. 7. Toxicité chronique:	/
11. 1. 8. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée:	H335 - Peut irriter les voies respiratoires
11. 2. Informations sur les autres dangers:	/
11. 2. 1. Effet(s) spécifique(s):	/

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	A forte concentration dans l'eau, des effets néfastes dus au pH sont observés sur la vie aquatique. CE 50 (daphnia magna) /24 h : 213 mg/l CL 50 (Brachydanio rerio)/24 h : 369 mg/l CE 50 : (Algue d'eau douce: Scenedesmus subspicatus) / 5 j : 25.5 mg/l CE 50 / Bactérie du sol < 10 mg/l Nocif pour les organismes aquatiques.
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Difficilement biodégradable.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	No
12. 4. Mobilité dans le sol:	absorption / désorption
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Cette préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus
12. 6. Propriétés perturbant le système endocrinien:	Ce produit ne contient pas de composant classé "Perturbateur Endocrinien "
12. 7. Autres effets néfastes:	/
12. 7. 1. Toxicité aquatique:	ACIDE PHOSPHORIQUE CAS 7664-38-2 poissons CL50 138 mg/l (Gambusia affinis; 96 h) CL50 : 24,6 mg/l (Lepomis macrochirus; 96 h) Toxique pour les algues. CE50 100 mg/l (Desmodesmus subspicatus; 72 h) NOEC : 100 mg/l (Desmodesmus subspicatus; 72 h) ACIDE CHLORHYDRIQUE CAS: 7647-01-0 CE50: 0,492 mg/l (Daphnia magna; 48 h) CE50 :0,78 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata; 72 h) poissons CL50: 7,45 mg/l (Oncorhynchus mykiss; 96 h) CL50: 24,6 mg/l (Lepomis macrochirus; 96 h)
12. 7. 2. Toxicité bactériologique:	ACIDE PHOSPHORIQUE CAS 7664-38-2 CE 50: 270 mg/l

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

EXPERT CLEAN DÉROCHANT

Version:9

Date de révision: 15/02/2024

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

12. 7. 3. Toxicité pour les oiseaux:	Non déterminé.
12. 8. Potentiel de formation d'ozone photochimique:	Non déterminé.
12. 9. Information(s) générale(s):	/
12. 10. Information(s) supplémentaire(s):	A forte concentration dans l'eau, des effets néfastes dus au pH sont observés sur la vie aquatique.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
13. 2. Emballages contaminés:	Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales. Les récipients vides peuvent être mis en décharge après nettoyage en suivant les règlements locaux. Les emballages restent dangereux quand ils sont vides. Continuer à respecter toutes les consignes de sécurité.
13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s):	Déchet à éliminer conformément à la loi des déchets chimiques:
13. 4. Information(s) supplémentaire(s):	Neutraliser au lait de chaux ou au carbonate de soude et rincer abondamment à l'eau.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s):	Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU ou numéro d'identification:	1805
14. 2. 1. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION - PHOSPHORIC ACID, SOLUTION - FOSFORZUUR, OPLOSSING - PHOSPHORSÄURE, LÖSUNG - ACIDO FOSFORICO LIQUIDO ACIDO FOSFORICO SOLIDO
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):	
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14. 3. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 3. 3. Code TREM-CARD:	/
14. 3. 4. Etiquettes ADR/RID:	8
14. 3. 5. Code danger:	80
14. 3. 6. Code de classification et dispositions spéciales:	C1
14. 3. 7. Instructions d'emballage:	P001 IBC03 LP01 R001
14. 3. 8. Code de restriction en tunnels:	E
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 4. 1. Classe:	8
14. 4. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 4. 3. N° GSMU (MFA G):	700
14. 4. 4. N° FS:	F-A, S-B
14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG:	8

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

EXPERT CLEAN DÉROCHANT

Version:9

Date de révision: 15/02/2024

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

14. 4. 6. Instructions d'emballage:	P001 LP01
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	8
14. 5. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA:	8
14. 5. 4. Avis ou remarques importantes:	Aéronef passager et cargo
14. 6. Dangers pour l'environnement:	A forte concentration dans l'eau, des effets néfastes dus au pH sont observés sur la vie aquatique.
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	lunettes de sécurité à protection intégrale
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Non applicable.
14. 9. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:	Donnée non disponible.
14. 10. Autre(s) information(s):	· Quantités limitées (LQ) LQ: 5 L EQ: E1

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	Conforme à la directive des détergences Réglementation (CE) n°1907/2006 (REACH), Réglementation (CE) n°1272/2008 (CLP), Réglementation (CE) n°790/2009 (1° ATP CLP), Réglementation (EU) n°453/2010 (Annexe I).
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	Une évaluation de sécurité chimique n'a pas été faite sur ce produit.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s):	. IPCE : Non applicable. ----- Tableaux des maladies professionnelles : chlorure d'hydrogène: A; Listé acide phosphorique: A; Listé
16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	H335 Peut irriter les voies respiratoires. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux H302 Nocif en cas d'ingestion. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
16. 3. Avis ou remarques importantes:	Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience. Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité.
16. 4. Restrictions:	Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).
16. 5. Recommandation(s):	/

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

EXPERT CLEAN DÉROCHANT

Version:9

Date de révision:15/02/2024

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

16. 6. Références et / ou bibliographie: Acronymes et abréviations
ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA : International Air Transport Association.
CAS : Chemical Abstracts Service
DNEL : Derived No Effect Level / Dose dérivée sans effet
N°CE : European Chemical number : EINECS, ELINCS or NLP
PBT : Persistant, Bioaccumulable & Toxique
PNEC : Predicted No Effect Concentration / Concentration sans effet prévisible sur l'environnement. vPvB : Very Persistent and Very Bioaccumulable / Très Persistant et Très Bioaccumulable.
VME : Valeur Moyenne d'Exposition (sur 8 h.)
VLE : Valeur Limite d'Exposition (15 min.)
DL50 : Dose Létale 50, Dose d'une substance qui cause 50% de mortalité dans la population exposée à cette substance pendant une période donnée.
CL50 : Concentration Létale 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne la mortalité de 50% des espèces testées pendant une période de temps donnée.
CE50 : Concentration Effective 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne un effet recherché de 50% sur les espèces testées pendant une période de temps donnée
16. 7. Conseils relatifs à la formation: Prévoir une instruction du personnel concernant les risques, les précautions à observer et les mesures à prendre en cas d'accident.L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit
16. 8. Information(s) supplémentaire(s): Formule déposée au centre ANTIPOISON DE PARIS
16. 9. Historique:
16. 9. 1. Date de la première édition: 25/03/2014
16. 9. 2. Date de la révision précédente: 14/04/2022
16. 9. 3. Date de révision: 15/02/2024
16. 9. 4. Version: 9
16. 9. 5. Révision chapitre(s) n°: révision
16. 10. Réalisé par: Sds+ softw are